

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRESSIEGE SOCIAL ET SECRÉTARIAT :9 rue Chaigneau CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX**COLLECTIVITE : SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET****N° COLLECTIVITE CDG : 493**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE PERSONNELS INTERIMAIRES
AVENANT N° 4

ENTRE :

LE CENTRE DE GESTION de la Fonction Publique territoriale représenté par son Président,
Monsieur Alain LECOINTE, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 12
novembre 2020,
D'une part,

ET :

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET représenté(e) par Le/~~La~~ Président(e) :..... M. Bernard GAUFFRETEAUdûment habilité(e) par l'assemblée délibérante en date du 29/01/2025

D'autre part,

IL A ETE D'UN COMMUN ACCORD CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

L'article 10 de la convention passée entre le Centre de gestion et la Collectivité pour la mise à
disposition de personnels intérimaires est modifié comme suit :

ARTICLE 10 : Pour les heures effectuées par les personnels intérimaires mis à disposition à
compter du 1^{er} janvier 2025, la Collectivité d'accueil versera au titre d'une participation aux
frais de gestion de cette convention, une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux
intérimaires.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES,
A SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 20 décembre 2024Le/~~La~~ Président(e)
(cachet et signature)Pour le Président du CDG79
et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20250129-CS-DE-25-004-DE
Date de télétransmission : 03/02/2025
Date de réception préfecture : 03/02/2025